

NOM

PRENOM

DATE : / /

Charte d'utilisation des postes d'accès public à Internet

L'accès aux documents numérique est un service que la bibliothèque met à disposition des usagers inscrits. La consultation d'Internet a pour objectifs :

- ***D'élargir les ressources documentaires de la bibliothèque***
- ***De permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser cet outil de recherche documentaire***

Les postes ne sont accessibles qu'aux usagers inscrits à la bibliothèque ayant signé cette présente charte d'utilisation.

L'utilisation d'un poste d'accès public à Internet est limitée à **30 minutes** et peut être reconduite si le poste n'est pas réservé par un autre usager.

Un retard de 5 minutes entraîne l'attribution du poste réservé à un autre utilisateur.

Chaque poste est prévu pour une personne, les enfants **de moins de 10 ans** doivent être accompagnés d'un adulte dans leur recherche documentaire.

Le chat, les forums de discussion et les jeux (en ligne ou sur supports matériels autres que ceux mis en ligne par le personnel de la bibliothèque) ne sont pas autorisés.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque ; sont donc interdits la consultation des sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques.

La bibliothèque propose une sélection de liens vers des sites jugés intéressants pour ses utilisateurs. Cependant, elle ne peut en aucun cas garantir la qualité des informations qui figurent dans les sites recensés.

Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels sur les postes d'accès public à Internet ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites payants. Toute transaction commerciale est interdite à partir de ces postes.

Il est interdit de télécharger des programmes sur les postes d'accès public à Internet.

Les disquettes, CD-Rom, CD-Audio, DVD et clés USB, appartenant aux usagers, sont autorisés sur ces postes sur demande auprès de l'équipe de la bibliothèque.

La bibliothèque se réserve le droit d'effectuer un contrôle de ces supports à n'importe

NOM

PRENOM

DATE : / /

quel moment de manière technique (utilisation d'un antivirus de support).

Les utilisateurs peuvent imprimer des pages en se conformant à l'article 22 du règlement intérieur de la bibliothèque.

En cas de non-respect d'une de ces règles, le personnel de la bibliothèque pourra demander aux utilisateurs de quitter le poste qu'ils occupent.

Clause réservée aux mineurs inscrits à la bibliothèque :

Je, soussigné....., responsable légale de autorise cette personne à signer la présente charte.

Date

Signature

Je, soussigné m'engage à respecter les dispositions de cette présente charte.

Date

Signature